
Prenez toute l'actualité du SNUipp



Cliquez ici pour adhérer en ligne

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°87

Sommaire : Mouvement, Salaires, hors classe, Formation continue, Direction Ecole, Pétition Paritarisme, PFSE, Programmes, Agenda



Le SNUipp-FSU vous informe et vous accompagne !

Tout au long du mouvement, vous pourrez compter sur nous à nouveau cette année. Malgré une actualité très chargée, les militant(e)s du SNUipp sont sur tous les fronts, dans l'action mais aussi l'aide, l'information, le conseil. Pas de fausse promesse mais l'engagement d'un suivi personnalisé de chaque collègue dans un souci également d'équité entre tous.

419 collègues restent sans affectation au TD avec donc participation au mouvement à Titre provisoire.

MOUVEMENT A TITRE PROVISOIRE: Groupes de travail à compter du 21 juin; Capd le 3 juillet

COPIES au SNUipp pour suivi (fiche + courrier)

Sur notre site, la liste des POSTES VACANTS (actualisée au 19 juin) pour le mouvement à titre provisoire ...

LIRE ICI

A NOTER que des postes provisoires (à ce jour nous ne savons lesquels) seront bloqués pour les PFSE car il manque des supports (environ 18)



Plusieurs APPELS à Candidature restent ouverts jusqu'au 27 Juin

TOUT EST ICI

COPIES au SNUipp-FSU

- Coordonnateur(trice) CASNAV
- Directeur(trice) en REP+ à l'école maternelle Moulins à Nice
- Conseiller pédagogique départemental chargé de la mission d'accompagnement des dialogues pédagogiques et de gestion du 1er et 2nd degrés et de la communication institutionnelle.
- Conseiller pédagogique dans la circonscription de Nice 2



Poste à profil : assistant(e) de la secrétaire générale de la DSDEN 06

date limite 29 juin

Courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Fiche de poste

Fiche de candidature

Pour le 26 juin midi

Recrutement de Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs à titre provisoire

COPIES au SNUipp-FSU



Rendez-vous salarial : promesse non tenue !

Le rendez-vous du 18 juin avec le ministère n'a débouché sur aucune mesure concrète pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La FSU exprime sa déception et son mécontentement dans un communiqué.

C'était une promesse de campagne faite par Emmanuel Macron : « améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés », mais elle ne concernait manifestement pas les cinq millions d'agents de la Fonction publique, une nouvelle fois oubliés lors d'un rendez-vous salarial du 18 juin qui portait bien mal son nom.

A la sortie de ce rendez-vous très attendu, seules quelques mesures de portée limitée ont été proposées (Compte Épargne Temps, aides au logement, indemnités kilométriques...). Aucune avancée significative donc pour compenser les pertes subies ces dernières années, le gel du point d'indice en mai 2017, le report d'un an des mesures PPCR, le rétablissement de la journée de carence et une compensation insuffisante de la CSG.

[Lire la suite](#)



Le SNUipp-FSU continue à intervenir !

A l'occasion d'un Comité technique ministériel réuni rue de Grenelle le 15 juin 2018, le SNUipp-FSU, rejoint par plusieurs autres syndicats, a demandé des modifications dans le processus et les règles de promotion à la hors classe. Explications

Un accès à la hors classe pour tous les PE : c'est la promesse inscrite dans la déclinaison Éducation nationale du protocole d'accord PPCR, avec d'importantes avancées en termes de déroulement de carrière et de rémunérations.

Pourtant, les opérations d'accès à cette hors classe sous leurs nouvelles modalités laissent plusieurs questions sensibles en suspens. Parmi celles-ci, on trouve notamment le nombre de promotions offertes, la situation spécifique des ex-instituteurs et l'avis rendu par la hiérarchie.

Sur tous ces sujets, le SNUipp-FSU est une nouvelle fois intervenu à l'occasion d'un Comité technique ministériel (CTM) réuni le 15 juin 2018.

[Lire la suite](#)

Où en est-on ?

Par trois fois, le SNUipp-FSU a écrit au ministère sur la question de la Hors Classe, courriers restés sans réponse jusqu'à maintenant. Il est également intervenu directement auprès des services.

Lors du CTMEN de vendredi dernier, il a proposé un vœu aux autres organisations syndicales qui reprend les trois problématiques : les injustices et les atteintes à l'estime professionnelle suite aux avis, les critères de départage qui défavorisent les anciens instituteurs et le nombre de promotions pour la campagne 2018 toujours en discussion avec Bercy. Ce vœu a été présenté conjointement par la FSU, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et la CGT Educ'action et le SNALC s'y est associé. FO n'a pas participé au vote.

La même intervention a eu lieu lors de la CAPN du 14 juin dernier.

Pour l'instant, si le ministère se montre attentif aux problématiques soulevées, il n'envisage pas d'ajustement pour cette année scolaire mais pour la suivante.

Cette réponse du ministère ne convient pas.

Agir de façon unitaire

Le SNUipp-FSU a proposé aux autres organisations syndicales du premier degré (SE, Snudi-Fo, Sgen-Cfdt et Cgt Educ'action) de transformer ce vœu en pétition à faire signer massivement par nos collègues et d'écrire ensemble au ministre une lettre ouverte à ce sujet. A suivre.



Formation continue : on commence quand ?

Les 18 heures d'animations pédagogiques ne peuvent tenir lieu à elles seules de formation continue. Cette dernière, exsangue, ne répond plus aux questions de métier qui se posent. Dans une école en constante évolution, enseignantes et enseignants ont besoin de suivi, d'accompagnement, des apports de la recherche et de mise à jour de leurs connaissances.

L'inspection générale aurait voulu mettre son ministre en difficulté, qu'elle ne s'y serait pas pris autrement. Elle vient juste de publier un rapport rédigé il y a un an et laissé depuis sous le tapis. Son évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré dresse un état des lieux alarmant. Insuffisance des moyens de remplacement, conçue pour piloter pas pour aider les PE, contenus des formations pour les maîtres formateurs non identifiés, apport de la recherche invisible... Le constat est accablant. L'IGEN souligne avec force que les 18 heures d'animation

pédagogique ne peuvent à elles seules tenir lieu de formation continue. Or, c'est bien ce que semble penser le ministre.

[Lire la suite](#)

[Dossier complet du SNUipp-FSU](#)

Et dans l'Académie ?

Le PAF 2018/2019 a été présenté hier par le Recteur en comité technique académique.

Devant la pauvreté de l'offre de formation la FSU et le SNUipp ont voté contre. Le nombre de stages à candidature individuelle est en chute libre : 2,4 %.

60 % des stages sont programmés sur les thématiques Lire/Ecrire/Mathématiques.

De plus les 18 h de conférences pédagogiques sont désormais incluses dans le plan faisant gonfler artificiellement le nombre de stages.

Lire le manifeste sur le sujet

Le SNUipp-FSU revendique que les contenus de formation respectent les besoins de terrain.

Nous prendrons à la rentrée des initiatives dans ce sens.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

**PORTER UNE AMBITION POUR LES DIRECTEURS
POUR L'ÉCOLE, POUR LES ÉLÈVES**



CREATION D'UNE AIDE A LA DIRECTION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE !

Suite aux Etats Généraux de la Direction d'école du 24 mai 2018, le SNUipp-FSU met à disposition des directions d'école et de l'ensemble de la profession des outils de mobilisation collective pour revendiquer une Aide à la Direction et au Fonctionnement de l'Ecole : **une motion de conseil des maîtres et une pétition en ligne.**

A la rentrée 2017, la suppression brutale et massive des Aides Administratives à la Direction d'Ecole (AADE) a privé des milliers de personnes d'un emploi, certes précaire et mal rémunéré, sans aucune perspective d'avenir, ni reconnaissance de l'engagement professionnel dans la mission.

Cette suppression a également déstabilisé le fonctionnement des écoles et considérablement alourdi la tâche des directions d'école.

Privées d'une assistance indispensable pour répondre à l'empilement quotidien de tâches logistiques et organisationnelles, mais également pour participer au fonctionnement quotidien de l'école (accueil du public sur temps scolaire, communication téléphonique et numérique avec les familles et les partenaires de l'école, aide matérielle, etc.) les directions d'école, souvent mobilisées par leurs charges d'enseignement, sont en situation de « travail empêché » et ne peuvent se consacrer au cœur de leurs missions : animation de l'équipe pédagogique, relation aux familles, suivi des élèves.

Pour les personnels administratifs, il faut créer des emplois pérennes et statutaires en leur permettant d'y accéder par une formation qualifiante.

Pour les directions d'école, il faut implanter partout une Aide à la Direction et au Fonctionnement de l'Ecole, à temps plein.

Cette mesure doit également s'accompagner d'une amélioration du régime de décharges, d'un allègement des missions et responsabilités, d'une revalorisation salariale et d'une meilleure reconnaissance de l'engagement professionnel par une institution qui soutient peu ses personnels les plus exposés.

Le Ministère de l'Education Nationale doit répondre aux besoins des directions d'école et rouvrir au plus vite des négociations sur ce dossier prioritaire pour améliorer les conditions de travail des personnels et le fonctionnement global des écoles, au service de la réussite des élèves.

[Télécharger la motion de conseil des maîtres](#)

[Signer et partager la pétition en ligne](#)



La fin des CAPD ? Gravissime pour la profession ! Que tout le monde mesure le niveau de l'attaque !

Le gouvernement projette de dessaisir les commissions paritaires de la plupart de leurs attributions concernant la mobilité et la carrière des agents de la Fonction publique. Face à cette atteinte grave, le SNUipp et la FSU appellent à signer massivement une pétition.

Début juin : enseignantes et enseignants voient se profiler la fin de l'année scolaire avec un certain soulagement mais pour ceux d'entre eux qui sont élus pour représenter la profession, c'est le plein boum ! Après avoir ferrailé au sein des comités techniques (CT)

avec les directions académiques pour défendre les écoles dans le contexte difficile d'une carte scolaire de pénurie, les délégués du personnel vérifient, informent, rendent compte à leurs collègues des commissions paritaires de fin d'année qui examinent leurs affectations, leurs promotions, leurs congés de formation, leurs demandes de temps partiels ou de mise en disponibilité... C'est ce moment, forcément mal choisi, où le gouvernement met sur la table un projet qui signe pratiquement la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc dans l'éducation nationale.

Lire la suite

La FSU et le SNUipp lancent une pétition pour la défense des droits des personnels !

Pétition pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAPD ET CHSCT !

SIGNEZ ICI



BIENVENUE aux futurs collègues !

Les résultats du CRPE 2018 sont parus hier.

Tous les militants et toutes les militantes du SNUipp-FSU sont sur le pont pour informer les futurs collègues de la suite et leur souhaiter la bienvenue dans le métier.

CRPE Académie de NICE 2018: 210 places (130 pour les AM et 80 pour le Var)

13 personnes sont inscrites sur la liste complémentaire.

Le SNUipp-fsu est en contact avec les collègues non validés. Une permanence spéciale sera tenue demain au siège du SNUipp-FSU pour conseiller nos jeunes collègues avant les entretiens de validation.



HONTEUX ... Recrutement de contractuels : dans une note, le rectorat de Nice indique qu'il est possible pour les non admis au CRPE de faire un dossier de candidature pour exercer en qualité de contractuels pour effectuer des missions de remplacement.

Quelle honte ! Et voilà on baisse le nombre de places au concours, on réduit la liste complémentaire et on fait appel à des contractuels.

Voilà à quoi pourrait ressembler notre service public d'éducation si nous ne réagissons pas.



Ajustements des programmes !

Lors du CSE du 14 juin, le ministère a confirmé que le Conseil supérieur des programmes travaillait sur des repères annuels qui visent à ajuster les programmes 2016, moins de deux ans après leur mise en place.

C'est à deux mois de la rentrée que l'annonce a été faite. Des "ajustements" aux programmes devraient être faits d'ici à la rentrée qui se traduiraient par des précisions sur les repères annuels. Pour l'instant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et les organisations représentatives des personnels n'ont pas eu le droit de consulter un quelconque projet et les membres de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) eux-mêmes semblent bien en peine de savoir de quoi il en retourne précisément.

On pouvait cependant se douter suite à la parution des [quatre notes en mars dernier](#) ou "quatre priorités pour l'enseignement des fondamentaux", que le ministère n'en resterait pas là. Ainsi comme le SNUipp-FSU l'avait pressenti, c'est bien aux programmes que le ministre veut s'en prendre maintenant, deux ans à peine après leur parution.

Lire la suite



AGENDA provisoire

JUIN

A compter du 21 Juin: groupes de travail / mouvement à titre provisoire

JUILLET

3 juillet: CAPD mouvement à titre provisoire; étude des refus de temps partiel (seconds entretiens)

+ CAPD classe exceptionnelle / Campagne 2018

5 juillet : CAPA psys hors classe



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !
Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.
Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur
Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35
75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le
lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-
mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos